

**N°DELB-20260054**

Date de la convocation : 23 avril 2026

Publication sur le site internet le : 6 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 41

Présents : 37    Votants : 41    Absents : 0

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE DE PAVILLY, SIEGE SOCIAL, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, FERMENT Grégory, HAUGUEL Laurent, HAUPAIX Magalie, HOURMANT Frédéric, MERON Mathieu, NICOLLE Noa, OUARRAOU Fatima, POIRREE Guy, PREVOST CATHY, VIAU Frédéric
PAVILLY	M. TIERCE, Maire, CAPRON Magali, CHEVALLIER Aurélie, LARGILLET Agnès, LECAUDE Francis, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	M. LERMECHAIN, Maire, ELIOT Christel
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire, HYACINTHE David
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, HARDY Floriane
VILLERS-ECALLES	GRANLIN Valérie, Maire, LAUNAY Jean-Noël, OLIVIER Christophe
STE-AUSTREBERTHE	RENAULT William, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. FOSSE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. TIERCE

**Secrétaire de séance** : Monsieur NICOLLE

---

**13 – Direction Générale des Services – Mission Locale Caux–Seine–Austreberthe - Désignation des représentants du Conseil communautaire**

La Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'orientation, de formation et d'emploi.

Au-delà de cet accompagnement central, elle intègre également les questions que sont la santé, le logement et la mobilité, afin d'apporter une réponse globale aux besoins des jeunes.

Ancrée dans le territoire, la Mission Locale entretient des relations de proximité avec le tissu économique local et développe une offre de services adaptée aux réalités et aux besoins des jeunes qu'elle accompagne.

Financée par l'État, la Région et les Communes, elle prend la forme juridique d'une association loi 1901, présidée par un élu local et administrée par un Conseil d'Administration composé de représentants des collectivités territoriales, de l'État, des partenaires économiques et sociaux ainsi que des associations.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Mission Locale de Caux-Seine-Austreberthe sollicite la Communauté de communes Caux-Austreberthe pour désigner trois délégués qui représenteront la Communauté de communes au sein de l'Association ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 076-247600646-20260429-DELB20260054-DE

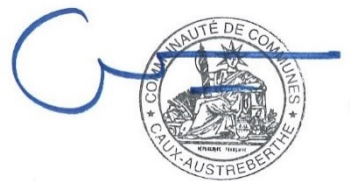


Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de désigner trois délégués au Conseil d'administration de la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe.

Fatima OUARRAOU
Marie-Claude PAILLETTE
Valérie GRANLIN

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.  
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*